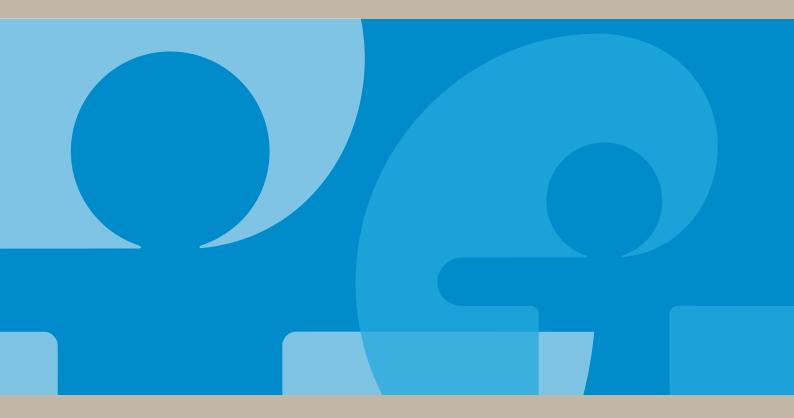
RAPPORT ANNUEL 2018





CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX Vice-président

Christian GRANDJEAN (jusqu'au 30.06.2018)

Michel ROSSIER

Olivier SANDOZ

Werner WYSS (jusqu'au 30.06.2018)

Pascal SCHWAB

Robert ZOELLS

Représentants des salariés

Pierluigi FEDELE (jusqu'au 30.06.2018)

Bruna CAMPANELLO

Aldo FERRARI *Président*

Frédéric LOYRION (jusqu'au 30.06.2018)

Nuno DIAS

Isabelle RICKLI

Marie-Françoise UDRY

DIRECTION

Fabrice MERLE (jusqu'au 30.10.2018) Directeur

> José AGRELO (dès le 01.11.2018) Directeur

GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

ORGANE DE RÉVISION

KPMG S.A., Genève

EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés S.A., Genève

MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

TABLE DES MATIÈRES

RÉ	TROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2018	2
1.	Une belle croissance	2
2.	Performance financière négative	2
3.	Engagement actionnarial	3
4.	Modifications réglementaires	3
5.	Portail interinstitutionnel inédit	3
6.	Nouvelle Direction	3
7.	Composition renouvelée du Conseil de fondation	4
8.	Perspectives	4
CH	IIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	5
Évo	lution du total du bilan	6
Évo	lution des contributions	6
Évo	lution du nombre d'affiliés	7
Évo	lution du nombre d'assurés actifs	7
Pol	itique en matière d'attribution des excédents	7
BI	LANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017	9
Act	if	9
Pas	sif	9
CC	OMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS	10
Exe	rcices du 1 ^{er} janvier aux 31 décembre 2018 et 2017	10
A۱	INEXE AUX COMPTES	12
1.	Bases et organisation	14
2.	Membres actifs et rentiers	19
3.	Nature de l'application du but de prévoyance	21
4.	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5.	Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6.	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	47
8.	Demandes de l'Autorité de surveillance	49
9.	Autres informations en relation avec la situation financière	49
10.	Évènements postérieurs à la date du bilan	49
RΔ	PPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	50

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2018

1. UNE BELLE CROISSANCE

La Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) a réalisé à nouveau une belle croissance en 2018. Année après année, la CIEPP augmente sa part de marché. L'exercice écoulé a été, en termes de développement, un des meilleurs au cours des dix dernières années, avec une augmentation importante des affiliations et des reprises, un nombre faible de résiliations et une progression forte des contributions facturées.

Au 31 décembre 2018, la CIEPP gérait la prévoyance professionnelle de 9'770 entreprises et indépendants (+286), 44'046 assurés (+1'668) et 5'772 bénéficiaires de rentes vieillesse, invalidité et survivants (+510). La CIEPP a facturé des cotisations annuelles de plus de 377.5 millions de francs, en hausse de 4.8% par rapport à 2017.

En raison de la performance négative sur les placements (-4.41%), la fortune sous gestion calculée au 31 décembre 2018 s'est établie à 6.678 milliards de francs, légèrement en dessous des 6.726 milliards un an plus tôt.

Au terme de l'exercice, à l'appui d'éléments tels que la performance de placement réalisée, la performance fondamentale, l'inflation et le niveau des réserves, le Conseil de fondation de la CIEPP a décidé l'attribution d'un taux d'intérêt de 1% sur la totalité des avoirs de vieillesse des assurés actifs (3% en 2017). Ce taux de 1% correspond au taux d'intérêt minimum fixé par le Conseil fédéral pour la prévoyance professionnelle obligatoire.

Sur les dix dernières années, soit 2009 à 2018, la CIEPP a distribué en moyenne annuelle 2.25% d'intérêt sur la totalité des avoirs d'épargne (minimum légal LPP: 1.57%), en adéquation avec une politique adaptée de redistribution sur le long terme. Depuis 1985, année de la mise en application de la LPP, la distribution moyenne annuelle de la CIEPP est de 3.93%. Grâce à une rémunération supérieure et à l'effet des intérêts composés, la fortune de prévoyance d'un assuré à la CIEPP a ainsi progressé largement plus que l'inflation et l'évolution des salaires.

La CIEPP demeure solidement structurée et capitalisée, malgré une entame de la réserve de fluctuation de valeur constituée au fil des années, pour assurer sa mission: garantir à long terme des prestations de prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, à des conditions optimales. Fin 2018, le taux de couverture de la CIEPP, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit à 110.2% contre 119.5% un an plus tôt.

2. PERFORMANCE FINANCIÈRE NÉGATIVE

En matière de gestion de fortune, après plusieurs années fastes, l'année 2018 a été un mouvement en arrière pour la grande majorité des caisses de pensions suisses et pour la CIEPP la plus mauvaise année depuis la crise financière de 2008-2009. En 2018, la CIEPP a réalisé une performance globale négative de -4.41%, en léger retrait (-0.2%) par rapport à ses indices de référence. La majorité des classes d'actifs ont clôturé l'année avec un rendement négatif. Seuls l'immobilier en détention directe, les hypothèques et la microfinance ont réalisé une performance positive en 2018. Avec un regard plus historique, la performance moyenne annuelle de la CIEPP s'établit à 3.59% sur les cinq dernières années et à 5.21% sur les dix dernières années.

Des explications à cette mauvaise performance des marchés en 2018, il n'en manque pas. Les attaques contre le multilatéralisme, l'imbroglio autour du Brexit, les craintes d'un essoufflement de la croissance mondiale, le gonflement des dettes publiques et privées ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Mais, à l'opposé, la remontée des taux d'intérêts aux Etats-Unis, les excellents résultats des entreprises, les dividendes distribués aux actionnaires, la baisse généralisée du chômage sont des indicateurs réels positifs.

Dans ce contexte, la CIEPP est demeurée fidèle à ses principes d'investissement en conservant une fortune investie au plus proche de l'allocation stratégique définie par le Conseil de fondation grâce aux rééquilibrages menés en cours d'année liés à des entrées nettes de fonds toujours importantes.

Les frais de gestion de fortune de la CIEPP demeurent stables à 0.28% en 2018, un niveau toujours très faible en comparaison avec ses pairs : la moyenne des caisses de pension suisses se situant entre 0.45 et 0.5%.

3. ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La CIEPP a poursuivi ses actions pour affirmer son ambition d'investisseur responsable et durable. En 2018, elle a élargi l'exercice des droits de vote aux assemblées générales en intégrant les 100 plus grosses capitalisations européennes.

En parallèle, la CIEPP continue à analyser les positions de son portefeuille sous l'angle des critères de durabilité. Le résultat qui en découle permet d'axer une stratégie plus ciblée et efficiente de son engagement actionnarial à travers l'Ethos Engagement Pool Suisse et l'Ethos Engagement Pool International.

Grâce à la plateforme de son partenaire Ethos, la CIEPP possède une source d'information objective, fiable et indispensable sur l'exposition des entreprises aux controverses environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

4. MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

En prolongation à l'annonce, dès l'automne 2017, d'un ajustement progressif du taux de conversion par étapes de 2019 à 2022, la CIEPP a introduit plusieurs évolutions réglementaires à compter du 1^{er} janvier 2019 : baisse de la tarification des risques décès et invalidité pour les assurés de moins de 45 ans, flexibilité supplémentaire introduite dans chaque plan de prévoyance, etc. Une large communication a été mise en place au second semestre 2018 pour diffuser ces informations aux affiliés et aux assurés à travers courrier, circulaire, notice explicative et magazine « Bleu Horizon ».

5. PORTAIL INTERINSTITUTIONNEL INÉDIT

Depuis le 26 octobre 2018, le nouveau portail interinstitutionnel de la FER Genève facilite la vie de milliers d'entreprises affiliées. Grande première en Suisse, deux institutions du 1^{er} et 2^e pilier, soit la FER CIAM et la CIEPP, offrent un portail unique, avec une seule saisie et deux institutions renseignées simultanément.

En parallèle, à la même date, la CIEPP a mis en action son site internet www.ciepp.ch entièrement renouvelé.

6. NOUVELLE DIRECTION

Lors de sa séance d'octobre 2018, le Conseil de fondation a désigné José Agrelo comme Directeur de la CIEPP à compter du 1^{er} novembre 2018. José Agrelo jouit d'une expérience de plus de 15 ans dans le domaine de la prévoyance et était jusqu'alors Directeur-adjoint de la Caisse depuis janvier 2014. José Agrelo a succédé à Fabrice Merle qui, pour des raisons personnelles, a remis ses fonctions de Directeur qu'il occupait depuis 2009.

.

7. COMPOSITION RENOUVELÉE DU CONSEIL DE FONDATION

En 2018, quatre nouveaux membres sont entrés au sein du Conseil de fondation de la CIEPP. Désormais, le Conseil est composé d'Aldo Ferrari, Président; Luc Abbé-Decarroux, Vice-président; Bruna Campanello (nouvelle membre), Isabelle Rickli, Marie-Françoise Udry, Nuno Dias (nouveau membre), Michel Rossier (nouveau membre), Olivier Sandoz, Pascal Schwab (nouveau membre) et Robert Zoells.

8. PERSPECTIVES

L'année 2018 est-elle une année de correction liée à des valorisations excessives ou l'entrée dans la fin du cycle commencé il y a plus de dix ans? Comment les marchés financiers se comporteront-ils en 2019 et au-delà?

La dynamique de croissance s'est ralentie aux Etats-Unis, en Chine et au sein de la zone euro, et par conséquent impacte les autres pays, riches et émergents. Les prévisions de croissance ont été révisées à la baisse pour la plupart des grandes économies. Des risques pèsent sur la conjoncture mondiale, à l'instar d'une escalade des différends commerciaux entre les Etats-Unis et plusieurs partenaires, du niveau élevé de l'endettement mondial et d'un renchérissement du coût des emprunts.

En Suisse, la conjoncture perd de son élan, mais se maintient dans des conditions relativement bonnes. Des incertitudes se prolongent sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne pouvant peser sur l'investissement des entreprises. Malgré le fléchissement, les instituts de prévision et les économistes des grands établissements bancaires anticipent une croissance du PIB suisse entre 1% et 1.5% en 2019.

Faut-il alors céder à cette vague de pessimisme qui se déverse à intervalles réguliers dans les médias? Non. La croissance planétaire se tasse mais elle ne s'effondre pas. L'activité s'appuie encore sur des ressorts solides. À commencer par un taux de chômage bas. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales mettent fin à leurs largesses, mais leur politique n'est de loin pas restrictive. L'inflation reste contenue, la consommation élevée. En Suisse, les PME envisagent la première partie de l'année 2019 avec optimisme.

Sur les marchés financiers, les corrections enregistrées au quatrième trimestre 2018 ont réduit les valorisations élevées des actions et du crédit. Il en résulte une hausse de l'espérance de rendement de la CIEPP.

Voir loin, au-delà des temps courts, c'est le propre d'une caisse de pensions...

Le Président du Conseil de fondation

Aldo Ferrari

Le Directeur José Agrelo

Genève, le 29 avril 2019

CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018



443.19

MILLIONS

COTISATIONS RÉGLEMENTAIRES ET RACHATS



5'772

TOTAL DE RENTES EN COURS

DONT:

VIEILLESSE 4'082 SURVIVANTS 588 INVALIDITÉ 1'102





110.2%

DEGRÉ DE COUVERTURE



9'770

NOMBRE D'AFFILIÉS



5.69

MILLIARDS

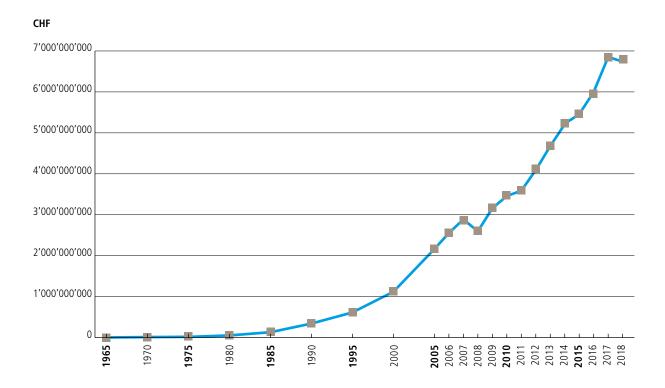
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES



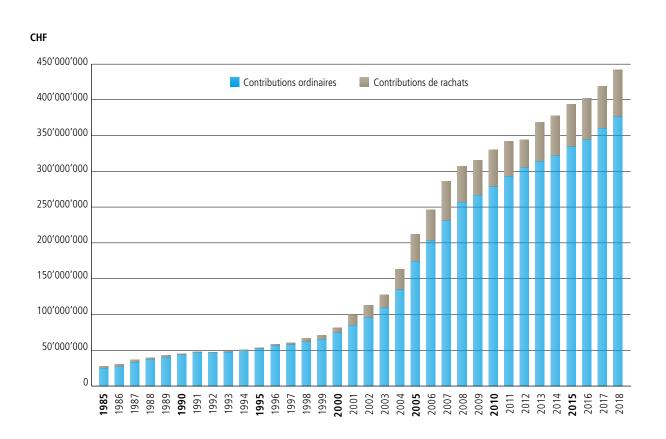
44'046

NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS

ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

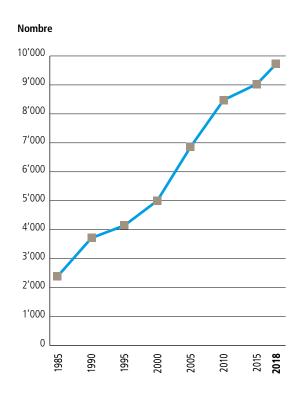


ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

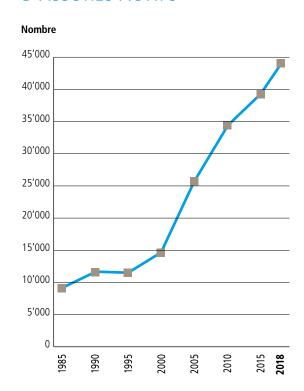


7

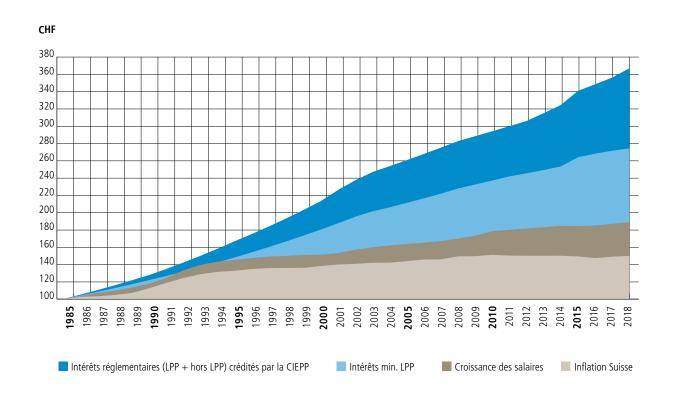
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFILIÉS



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS ACTIFS



POLITIQUE EN MATIÈRE D'ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS





BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

ACTIF

ACTI					
		Au 31.12.2018		Au 31.12.20	
	Annexe	CHF	%	CHF	%
A) Placements	6.1-6.7	6'677'762'597.99	98.98	6'725'775'696.86	98.97
Liquidités et placements à terme		554'397'744.83	8.22	582'009'494.15	8.56
Obligations		2′139′210′289.86	31.71	1′956′543′732.93	28.79
Immobilier et assimilés		869'194'504.39	12.88	852'959'716.10	12.55
Actions		2'253'303'883.77	33.40	2'559'530'646.53	37.66
Placements alternatifs		433'908'881.08	6.43	411'184'104.59	6.05
Private Equity		11'853'686.14		9'624'439.16	
Senior Secured Loans		331'169'119.39		324'690'575.49	
Prêts Privés		17′783′565.25		17'783'565.25	
Microfinance		73′102′510.30		59'085'524.69	
Produits dérivés		-2'739'373.20	-0.04	-5'199'959.25	-0.08
Immeubles et terrains		430'486'667.26	6.38	368'747'961.81	5.43
B) Compte de régularisation actif	7.1	68′586′430.95	1.02	69'866'007.18	1.03
TOTAL DE L'ACTIF		6'746'349'028.94	100.00	6'795'641'704.04	100.00

PASSIF

P/	rassir — — — — — — — — — — — — — — — — — — —					
			Au 31	.12.2018	Au 31	.12.2017
		Annexe	CHF	%	CHF	%
D)	Engagements		162'630'950.64	2.41	158′752′761.79	2.34
	Prestations de libre passage et rentes		158'043'123.89		153'645'979.46	
	Autres dettes	7.2	4'587'826.75		5′106′782.33	
E)	Compte de régularisation passif	7.2	14′173′020.01	0.21	8'973'344.87	0.13
F)	Réserves de cotisations					
	des employeurs	6.9	37'459'660.06	0.56	36'033'784.76	0.53
G)	Provisions non techniques	7.2	846′062.25	0.01	847'616.50	0.01
H)	Capitaux de prévoyance					
	et provisions techniques		5′926′227′373.45	87.84	5′516′467′386.85	81.18
-	Capital de prévoyance					
	des assurés actifs	5.2	4'201'250'256.45		4'047'443'174.85	
	Capital de prévoyance					
	des bénéficiaires de rentes	5.3	1'491'006'852.00		1'287'246'362.00	
	Provisions techniques	5.6	233'970'265.00		181'777'850.00	
I)	Réserve de fluctuation de valeur	6.8	605'011'962.53	8.97	1'074'566'809.27	15.81
J)	Fonds libres					
	Situation en début de période		0.00		0.00	
Z)	Excédent de produits/charges (-)		0.00		0.00	
	Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF			6'746'349'028.94	100.00	6'795'641'704.04	100.00

10

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

		Exercice 2018	Exercice 2017
K) Cotisations et apports ordinaires	Annexe	CHF	CHF
Cotisations brutes des assurés salariés	7.3	164'207'466.45	157′941′569.55
Cotisations brutes des employeurs	7.3	188'792'734.80	178'209'287.45
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.3	24′511′669.20	23′989′392.50
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.3	-2′512′867.50	-2′266′674.25
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-7′311′710.15	-7'281'792.30
Primes uniques et rachat		65'680'014.70	58'667'561.40
Apports à la réserve de cotisations des employeurs	6.9	8'737'585.45	8'816'566.75
Subsides du fonds de garantie	7.3	4′465′871.30	4'455'847.80
L) Prestations d'entrée			
Apports de libre passage		455′108′642.70	436′318′669.35
Attribution en cas de reprise d'assurés		0.00	440′382.95
Apports réserves mathématiques rentiers	5.3	1′250′557.00	309'615.30
Remboursements de versements anticipés divorce	5.2	995'097.00	1′520′208.45
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	5′949′249.05	4′296′547.65
K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		909'874'310.00	865′417′182.60
M) Prestations réglementaires			
Rentes de vieillesse		-77'856'634.00	-69'340'164.00
Rentes de survivants		-7'109'933.00	-6'980'671.00
Rentes d'invalidité		-12'606'380.00	-11'441'216.00
Prestations en capital à la retraite		-81'235'689.65	-60'275'043.95
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-8'871'775.10	-8'250'819.95
O) Prestations de sortie			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-433'836'342.70	-351′913′917.95
Versements anticipés divorce	5.2	-4′195′640.20	-3'954'090.15
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	-15′763′085.10	-17′579′888.20
M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-641′475′479.75	-529′735′811.20

11

EXERCICES DU 1^{ER} JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017 (SUITE)

		Exercice 2018	Exercice 2017
	Annexe	CHF	CHF
P/Q)Constitution/dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	-849'469'296.20	-805'095'030.15
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	734'638'452.30	568'798'882.45
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaire de rentes	S 5.3	-203′760′490.00	-122′257′001.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-38'976'237.70	-106′394′075.00
Constitution des provisions techniques	5.6	-81'641'244.00	-50'616'624.00
Dissolution des provisions techniques	5.6	29'448'829.00	29'660'000.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-8′737′585.45	-8'816'566.75
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	7′311′710.15	7′281′792.30
S) Charges d'assurance			
Cotisations au fonds de garantie	7.3	-1'893'115.37	-1'810'025.22
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.3	-337′541.60	-241′412.50
Primes pour frais de gestion	7.3	-59′566.20	-42'602.20
K à S) Résultat net de l'activité d'assurance		-145′077′254.82	-153'851'290.67
T) Résultat net des placements			
Résultat sur liquidités et placements à terme		-7′206′827.97	-4'275'856.33
Résultat sur obligations		-12′855′677.35	39'959'859.06
Résultat sur immobilier et assimilés		3′727′948.59	49′122′700.84
Résultat sur actions		-239′524′197.29	434'997'100.84
Résultat sur placements alternatifs		794'095.09	8'630'844.31
Résultat sur produits dérivés		-47′183′367.88	51′760′340.98
Revenu net des immeubles		12'882'347.19	5′588′303.89
Frais d'administration des placements	6.12	-18'608'209.54	-16′100′212.98
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-1'843'364.34	-1'828'093.84
T) Résultat net des placements	6.10	-309'817'253.50	567'854'986.77
V) Autres produits	7.3	206'240.73	253'266.72
W) Autres frais	7.3	-73′606.09	-158′958.26
X) Frais de l'administration			
Administration générale	7.3	-14′393′134.91	-15′218′757.84
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.3	-367′217.90	-352′836.00
Autorités de surveillance	7.3	-32′620.25	-34′849.00
K à X) Excédent de produits/charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-469'554'846.74	398′491′561.72
Y) Constitution (-)/dissolution de la réserve de fluctuation		-403 334 040.74	330 431 301.72
de valeur	6.8	469'554'846.74	-398'491'561.72
Z) Excédent de produits/Excédent de charges (-)		0.00	0.00

CIEPP RAPPORT ANNUEL 2018 12

ANNEXE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

1.	BASES ET ORGANISATION	14
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
2.	MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS	19
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
3.	NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE	21
	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
4.	PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES	22
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
5.	COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE	23
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.3	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.4	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	25
5.5	Bases et hypothèses techniques	25
5.6	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.7	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

6.	EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	29
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2)	
	Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 - 3 OPP 2)	30
6.3	Présentation des placements par catégorie	32
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	33
6.5	Instruments financiers dérivés en cours ouverts	35
6.6	Engagements ouverts	38
6.7	Liste des mandats	38
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	40
6.9	Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	41
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	42
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	43
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	44
6.13	Exercice des droits de vote	46
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	46
6.15	Rétrocessions	46
7.	EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION	47
7.4		
7.1	Actif	47
7.2	Passif	47
7.3	Compte d'exploitation	48
8.	DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE	49
9.	AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE	49
9.1	Procédures juridiques en cours	49
9.2	Liquidation partielle	49
J.E	Enquiration particing	72
10.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	49

14

1. BASES ET ORGANISATION

1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation commune, privée et autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'art. 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts/Règlement d'organisation	01.09.2016/13.10.2017
Règlement de prévoyance Nouveau règlement de prévoyance dès le 01.01.2019	01.01.2017
Règlement d'application des dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement (EPL) Règlement EPL supprimé dès le 01.01.2019 (intégré au règlement de prévoyance)	01.01.2012
Règlement de placements Nouvelle annexe 1 (allocation stratégique) le 01.05.2017	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2015
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	20.07.2010

1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants:

Le Conseil de fondation, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

La Direction, composée d'un Directeur et d'un Directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

La Commission de placements en valeurs mobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

La Commission de placements en valeurs immobilières se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

16

CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	29.06.2018 (renouvellement)
Christian GRANDJEAN	Membre	Jusqu'au 29.06.2018
Michel ROSSIER	Membre	29.06.2018 (élection)
Olivier SANDOZ	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Werner WYSS	Membre	Jusqu'au 29.06.2018
Pascal SCHWAB	Membre	29.06.2018 (élection)
Robert ZOELLS	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Pierluigi FEDELE	Membre	Jusqu'au 29.06.2018
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	29.06.2018 (renouvellement)
Frédéric LOYRION	Membre	Jusqu'au 29.06.2018
Nuno DIAS	Membre	29.06.2018 (élection)
Isabelle RICKLI	Membre	29.06.2018 (renouvellement)
Marie-Françoise UDRY	Membre	29.06.2018 (renouvellement)

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection/renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	19.10.2018 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	19.10.2018 (renouvellement)
Représentants des salariés		
Bruna CAMPANELLO	Membre	19.10.2018 (élection)
Aldo FERRARI	Président	19.10.2018 (renouvellement)

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission mobilière	
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)	
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)	
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
Fabrice MERLE	Membre	Jusqu'au 29.06.2018	
Nathalie MIAZZA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
Nicolas VUIGNIER	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	

COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée/renouvellement au sein de la Commission immobilière	
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	19.10.2018 (renouvellement)	
José AGRELO	Membre	19.10.2018 (date d'entrée)	
François DE PLANTA	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
François DIEU	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
Aldo FERRARI	Membre	19.10.2018 (renouvellement)	
Fabrice MERLE	Membre	Jusqu'au 29.06.2018	

17

AUDIT INTERNE

Le Conseil de fondation diligente périodiquement un audit interne qui a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Il définit le périmètre de la mission de l'audit interne. La personne chargée de cette mission rend compte directement au Conseil de fondation.

ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP) Rue de Saint-Jean 67 — Case postale 5278 — 1211 Genève 11 T 058 715 31 11 — F 058 715 32 66 — E-mail: ciepp@fer-ge.ch

DIRECTION DE LA CIEPP

Fabrice MERLE, Directeur (jusqu'au 31.10.2018) José AGRELO, Directeur (dès le 01.11.2018)

POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Pittet Associés SA à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. L'expert exécutant est Monsieur Stéphane Riesen.

ORGANE DE RÉVISION

KPMG SA à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Jean-François Burkhalter**, à Chéserex, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

DÉPOSITAIRE GLOBAL

Lombard Odier & Cie SA à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

MBS Capital Advice SA conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (investment/controling) et la sélection des prestataires.

ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Associés Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

18

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève (ASFIP Genève).

1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 6 plans de prévoyance: 5 pour les entreprises et indépendants affiliés, et 1 nommé SOR-COLLECTIVA, réservé actuellement uniquement aux entreprises du canton de Neuchâtel soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR), valable depuis le 1^{er} janvier 2017. La répartition est la suivante:

RÉPARTITION DES AFFILIATIONS AVEC ASSURÉS ACTIFS PAR PLAN

	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
Plans de prévoyance	Nombre d'affiliations avec assurés actifs	Nombre d'affiliations avec assurés actifs
MINIMA	1′994	2′024
MÉDIA	3'446	3′365
SUPRA	591	632
MAXIMA	1'652	1′569
OPTIMA	2'242	2′115
SOR-COLLECTIVA	128	118
Total nombre d'affiliations avec assurés actifs	10'053	9'823

NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2018				Au 31.	12.2017
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	8′543	1′227	9′770	8′357	1′127	9'484

Nota: certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2018, il y avait 8'543 employeurs avec assurés et 10'053 affiliations avec assurés actifs.

2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

2.1 ASSURÉS ACTIFS

2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

		Au 31	.12.2018		Au 31	.12.2017
Plans de prévoyance	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
MINIMA	6′942	24	6′966	6′780	21	6′801
MÉDIA	17'883	182	18'065	17′264	172	17′436
SUPRA	3′729	46	3′775	3′882	50	3'932
MAXIMA	6′791	211	7′002	6′332	192	6′524
OPTIMA	6'828	608	7′436	6′354	565	6′919
SOR-COLLECTIVA	666	0	666	636	0	636
Retraite différée	134	2	136	126	4	130
Total nombre d'assurés	42′973	1′073	44′046	41′374	1′004	42′378

2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2018	2017
Nombre d'assurés au 01.01	42′378	40′141
Nouveaux assurés	13'690	13'078
Sorties d'assurés	-12′022	-10'841
Nombre d'assurés au 31.12	44′046	42′378

CIEPP RAPPORT ANNUEL 2018 20

2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

		Au 31.12.2018		Au 31.12.2017
Type de rente	Nombre	Montants annualisés CHF	Nombre	Montants annualisés CHF
A) Vieillesse				
Retraités Hommes	2′293	57'656'082	2'067	49'899'294
Retraitées Femmes	1′661	26'068'860	1'490	22'094'400
Enfants de retraités	128	371′604	101	361'248
Total rentes vieillesse	4′082	84'096'546	3'658	72′354′942
B) Survivants				
Veuves	405	5′712′516	385	5'404'980
Veufs	33	421'656	29	359'244
Orphelins d'assurés	150	890'340	140	912′120
Total rentes de survivants	588	7′024′512	554	6'676'344
C) Invalides				
Assurés Hommes	444	6'609'948	419	5′956′476
Assurées Femmes	327	3′718′500	313	3'437'604
Enfants d'assurés	331	751′284	318	647'820
Total rentes d'invalides	1′102	11′079′732	1′050	10′041′900
Totaux	5′772	102'200'790	5′262	89'073'186

2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

		2018		2017
Type de rente	Nombre	Montants CHF	Nombre	Montants CHF
A) Vieillesse	4′171	77'856'634	3′741	69′340′164
B) Survivants	621	7'109'933	579	6'980'671
C) Invalides	1′250	12'606'380	1′216	11'441'216
Totaux	6′042	97′572′947	5′536	87′762′051

2.2.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2018	2017
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	5′262	4′904
Nouvelles rentes	731	574
Rentes éteintes	-221	-216
Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12	5′772	5′262

2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 14 décembre 2018, le Conseil de fondation a décidé pour le 1^{er} janvier 2019 d'indexer les rentes d'invalidité et de survivants ayant pris naissance en 2015 de +1.5% sur l'entier de la rente et de maintenir sans adaptation les rentes de vieillesse.

3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose six plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA, OPTIMA et SOR-COLLECTIVA.

Le plan SOR-COLLECTIVA est réservé aux collaborateurs des entreprises soumises à la Convention collective de travail du Second Œuvre Romand (CCT-SOR). Il est valable depuis le 1er janvier 2017 pour le canton de Neuchâtel exclusivement.

Le financement des plans est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

22

4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

A. PLACEMENTS

Avoirs en banques, créances

Valeur nominale sous déduction des corrections de valeurs nécessaires.

Placements mobiliers

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

Immeubles

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclement suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

Terrains non construits

Prix d'acquisition.

B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

Affiliés et agences

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Evalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2018.

5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 1^{er} janvier 2011 auprès de la Baloise Assurances selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01% à 1.83% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2018, le plein de rétention s'élève à CHF 46.8 millions (CHF 49 millions au 31 décembre 2017).

5.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CA	PITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2018	2017
		CHF	CHF
SOI	.DE À NOUVEAU AU 01.01	4'047'443'174.85	3'704'752'952.15
A)	Détail de la constitution		
	Bonifications de vieillesse	316′140′840.65	301'399'249.60
	Primes uniques et rachat	65'680'014.70	58'667'561.40
	Apports de libre passage	454'489'489.70	435'280'449.55
	Remboursements de versements anticipés divorce	995'097.00	1′520′208.45
	Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5′949′249.05	4′296′547.65
	Réduction du degré d'invalidité	6′214′605.10	3′931′013.50
	Total constitution	849'469'296.20	805'095'030.15
B)	Détail de la dissolution		
	Prestations de sortie	-433'825'853.45	-351′600′789.20
	Versements anticipés divorce	-3'955'927.30	-3'954'090.15
	Versements anticipés pour la propriété du logement	-15′763′085.10	-17′579′888.20
	Dissolution suite retraite	-258′574′163.30	-181′303′782.55
	Dissolution suite décès	-5'012'368.40	-4'492'604.80
	Dissolution suite invalidité	-17'507'054.75	-9'867'727.55
	Total dissolution	-734'638'452.30	-568′798′882.45
C)	Rémunération		
	Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 1 % pour 2018 et 3 % pour 2017	38′976′237.70	106′394′075.00
SOI	DE FINAL AU 31.12	4'201'250'256.45	4'047'443'174.85

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2018

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	191'314'880.75	56′763′164.00	248'078'044.75
MÉDIA	658'421'843.80	294'035'285.15	952'457'128.95
SUPRA	195'020'076.15	121'974'876.40	316'994'952.55
MAXIMA	337′572′558.30	226′766′570.45	564'339'128.75
OPTIMA	569'281'080.08	1'475'365'212.56	2'044'646'292.64
SOR-COLLECTIVA	32'072'726.40	6'686'712.30	38'759'438.70
Retraite différée	20'441'527.31	15′533′742.80	35′975′270.11
	2′004′124′692.79	2′197′125′563.66	4′201′250′256.45

RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2017

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
MINIMA	185'465'270.40	56'772'647.05	242'237'917.45
MÉDIA	628'015'519.50	283'395'279.70	911′410′799.20
SUPRA	201'339'861.10	131'071'018.60	332'410'879.70
MAXIMA	324'001'056.55	207'211'585.40	531′212′641.95
OPTIMA	530′812′556.23	1'419'043'708.66	1'949'856'264.89
SOR-COLLECTIVA	31′986′780.60	6'836'709.20	38'823'489.80
Retraite différée	20′147′323.06	21'343'858.80	41'491'181.86
	1′921′768′367.44	2′125′674′807.41	4'047'443'174.85

5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

CAPITAL DE PRÉVOYANCE		
DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES	2018	2017
	CHF	CHF
SOLDE À NOUVEAU AU 01.01	1'287'246'362.00	1'164'989'361.00
A) Constitution comptes invalides		
Bonifications	5′900′228.90	5′246′191.20
Apports de libre passage	619′153.00	1'038'219.80
Mise à l'invalidité d'assurés	17′507′054.75	9'867'727.55
Intérêts réglementaires	1'418'188.80	2′795′110.80
Total constitution comptes invalides	25'444'625.45	18'947'249.35
B) Dissolution comptes invalides		
Prestations de sortie	-4′548.40	-37′243.30
Versements anticipés divorce	-239′712.90	0.00
Dissolution suite retraite	-8'457'700.45	-8'677'748.75
Dissolution suite décès	-2'952'030.45	-1′514′947.40
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-6'214'605.10	-3′931′013.50
Total dissolution comptes invalides	-17'868'597.30	-14′160′952.95
C) Réserves mathématiques reçues	1′250′557.00	309'615.30
D) Dotation de l'exercice	194′933′904.85	117′161′089.30
SOLDE FINAL AU 31.12	1'491'006'852.00	1′287′246′362.00

5.4 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée en 2017 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 et les différentes études comparatives ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé la stabilité de son besoin de performance pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années (compte tenu d'une multitude de scénarios) en rapport avec le rendement attendu qui est réactualisé semestriellement en fonction de l'allocation des actifs.

La prochaine expertise actuarielle complète sera effectuée en 2020 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

5.5 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

• Tables actuarielles: LPP 2015 (P 2015) – inchangées

• Taux technique: 3.00% – inchangé

5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2018	2017
A) Provision pour longévité	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	12′157′850.00	5′501′226.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	8'422'415.00	6'656'624.00
Solde final au 31.12	20′580′265.00	12′157′850.00
B) Provision de fluctuation des risques		
Solde à nouveau au 01.01	13′200′000.00	13'800'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	14′600′000.00	-600'000.00
Solde final au 31.12	27′800′000.00	13'200'000.00
C) Provision pour abaissement futur du taux technic	que	
Solde à nouveau au 01.01	66′480′000.00	22′520′000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	40′260′000.00	43′960′000.00
Solde final au 31.12	106′740′000.00	66'480'000.00
D) Provision pour maintien du taux de conversion		
Solde à nouveau au 01.01	89′940′000.00	119'000'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-29'448'829.00	-20'018'424.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	18′358′829.00	-9'041'576.00
Solde final au 31.12	78′850′000.00	89'940'000.00
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	233′970′265.00	181′777′850.00

Provision de longévité

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables périodiques). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle (art. 6 al. 2).

Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2018 s'est élevé à CHF 8.4 millions.

Provision de fluctuation des risques

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance stop loss, le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans l'article 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le contrat stop loss a été renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.01 % à 1.83 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2018, le plein de rétention s'élève à CHF 46.8 millions (CHF 49 millions au 31 décembre 2017).

La provision de fluctuation des risques est passée de CHF 13.2 millions à CHF 27.8 millions, soit une constitution de CHF 14.6 millions pour l'exercice 2018.

Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie à l'article 9 alinéa 3 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le montant de la provision pour abaissement futur du taux technique à fin 2018 représente 3/7° de l'objectif de provision qui correspond au coût de la baisse du taux d'intérêt technique à 2.0%. Le coût de la baisse du taux d'intérêt technique est réparti sur sept ans, de telle sorte que la provision puisse financer la baisse du taux d'intérêt technique de 1.0 point au 31 décembre 2022. Le coût de l'alimentation de cette provision pour 2018 est de CHF 40.2 millions.

Provision pour maintien du taux de conversion

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif permet de couvrir le coût attendu des nouvelles retraites des assurés actifs (ordinaires ou anticipées) et des invalides temporaires pour les cinq prochaines années. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion constituée à fin 2017 pour un montant de CHF 89.9 millions a été diminué à CHF 78.9 millions à fin 2018. Cette diminution est due à la prise en compte de la baisse progressive du taux de conversion réglementaire sur 4 ans dès le 1^{er} janvier 2019 (6.0% dès 2022) arrêtée par le Conseil de fondation.

28

5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2018	Au 31.12.2017
	CHF	CHF
Total de l'actif	6'746'349'029	6'795'641'704
Engagements	-162′630′951	-158′752′762
Compte de régularisation du passif	-14′173′020	-8'973'345
Provisions non techniques	-846′062	-847′617
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-37'459'660	-36'033'785
Fortune nette de prévoyance (FP)	6′531′239′336	6′591′034′196
Capital de prévoyance des assurés actifs ¹	4'201'250'256	4'047'443'175
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	1'491'006'852	1'287'246'362
Capitaux de prévoyance	5'692'257'108	5'334'689'537
Provision de longévité ³	20'580'265	12′157′850
Provision de fluctuation des risques ³	27′800′000	13′200′000
Provision pour abaissement futur du taux technique ³	106′740′000	66'480'000
Provision pour maintien du taux de conversion ³	78′850′000	89'940'000
Provisions techniques	233′970′265	181′777′850
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)	5′926′227′373	5′516′467′387
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	605'011'963	1′074′566′809
Excédent technique ⁴	0	0
Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2) ⁵	110.2%	119.5%
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1′013′384′881	970'898'260
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'475'630'616	1'412'215'651

Remarques:

¹ Sans les comptes épargne des invalides.

² Bases LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3.0 %. Y compris les comptes épargne des invalides.

³ Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.6 du présent rapport.

 $^{^{4} = \}mathsf{FP} - \mathsf{CP} - \mathsf{RFV}$

⁵ = FP/CP

6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeur mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance.

L'allocation stratégique de la CIEPP a été maintenue durant l'exercice. Le Conseil de fondation a toutefois décidé lors de sa séance du 14 décembre 2018 d'introduire au sein du portefeuille en actions internationales les sociétés de petites capitalisations en diminuant dans la même proportion les actions américaines et européennes, ce dès le début 2019.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une expertise actuarielle. La dernière a été réalisée sur la base de la situation de la Caisse au 31 décembre 2016.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement et l'allocation stratégique qui lui correspond sont également déterminés par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières.

6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 - 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficients, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et des indices de références et véhicules d'investissements les plus à même de remplir les objectifs de rendement.

La CIEPP privilégie une gestion de type indicielle en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficience, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 54a, 54b, 55, 56 et 56a OPP 2 avec les exceptions suivantes:

En application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 al. 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères. Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme sans augmentation des risques. Le Conseil de fondation estime notamment qu'une couverture du risque de change au niveau des actions étrangères n'est pas efficiente.

La CIEPP s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi (voir point 6.4).

STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2018	Limites OPP 2	
Catégories de placements selon OPP 2	Allocation stratégique	Allocatio	ns tactiques		
Limites de placements		Minimum	Maximum		
Court terme, liquidités			10.0 %	8.30 %*	100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	15.0 %			10.38 %	100.0 %
Titres de gage immobilier	5.0 %			2.71%	50.0 %
Obligations en devises	19.0 %			21.62 %	30.0 %
Actions suisses	10.0 %			9.21%	50.0 %
Actions étrangères	27.0 %			24.53 %	
Immeubles	18.0 %				
Immobilier direct	10.0 %		10.0 %	6.45 %	30.0 %
Immobilier indirect	8.0 %	5.0 %	15.0 %	10.30 %	
Alternatifs hors hedge funds	6.0 %		10.0 %	6.50 %	15.0 %
Total	100.0%			100.0%	
Limites globales					
Total monnaies étrangères non couvertes en CHF	38.0%			30.52%	30.0%
Total actions	37.0%			33.74%	50.0%
Total obligations y compris alternatifs	45.0%			38.49%	100.0%

^{*} Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des obligations en devises (0.04%) et dans les placements alternatifs (-0.003%).

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2018	2017
	CHF	CHF
Liquidités et placements à terme		
Disponible	381'987'562.64	502'296'267.85
Placements à terme	172′410′182.19	79′713′226.30
	554'397'744.83	582'009'494.15
Obligations		
Obligations en CHF	693′301′488.50	631′765′175.50
Obligations en monnaies étrangères	1'445'908'801.36	1′324′778′557.43
	2'139'210'289.86	1'956'543'732.93
Immobilier et assimilés		
Titres de gage immobilier	181′122′305.98	195′919′967.66
Parts immobilier suisse et étranger	688'072'198.41	657'039'748.44
	869'194'504.39	852'959'716.10
Actions		
Actions suisses	614'978'836.11	659'473'632.98
Actions étrangères	1'638'325'047.66	1′900′057′013.55
	2'253'303'883.77	2′559′530′646.53
Placements alternatifs		
Private Equity	11'853'686.14	9'624'439.16
Senior Secured Loans	331′169′119.39	324'690'575.49
Prêts privés	17′783′565.25	17′783′565.25
Microfinance	73′102′510.30	59'085'524.69
	433′908′881.08	411′184′104.59
Produits dérivés		
Produits dérivés	-2′739′373.20	-5'199'959.25
	-2′739′373.20	-5′199′959.25
Immeubles et terrains		
Immeubles	430'486'667.26	368′747′961.81
	430′486′667.26	368′747′961.81
TOTAL DES PLACEMENTS	6'677'762'597.99	6'725'775'696.86

6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2018	2017
	CHF	CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'363'200.00	18'876'960.00
Gland, route de Malagny 12	6'038'400.00	6'038'400.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'886'000.00	5'831'040.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'189'520.00	5'265'840.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	19'153'500.00	18'953'352.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	26'318'208.00	25'678'260.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	13′719′720.00	13'649'328.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11′515′200.00	11'991'840.00
Bulle, Résidences du Marché	38'076'576.00	38'137'336.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7′665′624.00	7′563′792.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27′955′800.00	27'999'000.00
Genève, Deux-Communes 7-9	52'074'820.00	51′734′260.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	44'000'000.00
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	14′795′484.00	15'055'920.00
Genève, rue Patru 1	6′202′560.00	6'034'320.00
Carouge, place du Marché 20	7′599′840.00	7′212′000.00
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	11′367′120.00	11′367′120.00
Epalinges, chemin des Croisettes 22 (VCAP Invest SA)	12'863'893.50	9'300'000.00
Gland, route Suisse 35 (CP de la Falaise sàrl)	38'066'019.58	37'623'417.00
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	4′560′000.00	0.00
Carouge, Saint Julien 36	5′724′000.00	0.00
Bernex-Vailly, projet	4'057'656.20	3'766'326.50
Caserne des Vernets, projet	2′312′992.56	1'402'430.66
Ecoquartier des Plaines-du-Loup, projet	1′459′911.38	163′836.85
Communaux d'Ambilly, projet	30′232′685.38	1′103′182.80
Nyon - Marans Couchant - Secteur 2, projet	14′226′916.46	0.00
Autobritt, projet	61′020.20	0.00
TOTAL IMMEUBLES	430'486'667.26	368'747'961.81

6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À TERME

Les liquidités et placements à terme diminuent de 8.6% à 8.3% de la fortune. Ils sont principalement destinés à être investis en immobilier dans des projets en cours de construction. Les placements à terme ont des durées qui varient entre 1 mois et deux ans.

OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF augmente de 9.4% à 10.4% du total des placements mais se situe à un niveau inférieur à celui de son allocation stratégique en raison d'un manque de possibilités de réinvestissement dans l'environnement de taux négatifs.

OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

L'allocation en obligations étrangères est en hausse de 2 points de pourcentage, à 21.62 % de la fortune. Elle est composée d'obligations *investment grade* (62 %) et d'obligations de pays émergents (38 %). Ces obligations sont principalement libellées en USD. Elles sont couvertes en CHF à environ 80 %.

IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds ou de fondations de placements en immobilier (10.3% de la fortune). Les placements hypothécaires se maintiennent à un niveau de 2.71% du total du bilan. Ils sont réalisés en majorité à travers des investissements dans deux fondations investissant dans des hypothèques domestiques.

Les prêts hypothécaires directs octroyés à travers la Fondation Hypotheka sont passés d'environ 2% de la fortune au 31 décembre 2014 (39 prêts représentant CHF 100.5 millions) à environ 0.57% au 31 décembre 2018 (14 prêts représentant CHF 38 millions sur des placements totaux de CHF 6'677 millions).

Les nombreuses démarches engagées ont abouti au remboursement de 25 prêts (CHF 62.5 millions) et ont permis de préserver les intérêts de la CIEPP. Les intérêts reçus pour les années 2013 à 2019 représentent près de CHF 12.3 millions d'encaissements soit un ratio de 80% des intérêts totaux à recevoir.

Dans la mesure où des procédures judiciaires sont toujours en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements dans les comptes annuels (voir également point 9.1).

L'assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 20 juin 2018 a permis notamment d'approuver les comptes 2017 et de donner décharge au Conseil de fondation à une très large majorité.

ACTIONS

La CIEPP maintient des pondérations fixes dans les actions suisses, européennes, américaines, japonaises, asiatiques et dans les pays émergents grâce à des opérations périodiques de rééquilibrage réalisées de manière systématique. Les expositions aux actions suisses et étrangères se situent respectivement à 9.21% et 24.53% de la fortune, en baisse par rapport aux niveaux de l'exercice précédent en raison de la chute des marchés durant le dernier trimestre de l'année 2018. Leur pondération sera alignée sur celle de leur allocation stratégique lors du prochain rééquilibrage annuel en mars 2019.

IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct, en progression, s'élève à 6.45 % de la fortune (5.4 % en 2017).

Le rendement annualisé net s'est élevé à 3.83% en 2018 (3.50% en 2017).

L'allocation en immobilier direct (6.45%) reste toujours inférieure à l'objectif stratégique de 10%.

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs se maintiennent en ligne avec le niveau de leur allocation stratégique de 6%. Ils se composent de *senior loans* (5%) détenus à travers deux fonds ainsi que d'un fonds de Microfinance (1.1%).

EXPOSITION EN DEVISES

Une large portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). Les actions internationales ne sont pas couvertes car leurs cours compensent sur le long terme les variations de change. L'exposition en monnaies étrangères après couvertures de change était de 30.5% au 31 décembre 2018 (33.5% au 31 décembre 2017).

3 5

PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'art. 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2018, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2018	Juste valeur au bilan au 31.12.2018
Vente	EUR	-36′300′000.00	Contrat 47560 du 15.10.2018	41′531′193.00	-40'899'210.00	631′983.00
Achat	CHF	41′531′193.00	au 23.01.2019	41′531′193.00	41′531′193.00	
Achat	USD	1′500′000.00	Contrat 110046 du 05.11.2018	-1'494'645.00	1'475'580.00	-19′065.00
Vente	CHF	-1'494'645.00	au 23.01.2019	-1'494'645.00	-1'494'645.00	
Vente	USD	-444′100′000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	435'631'901.00	-436'870'052.00	-1'238'151.00
Achat	CHF	435'631'901.00	au 23.01.2019	435'631'901.00	435'631'901.00	
Vente	USD	-65′800′000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	64′545′326.00	-64'728'776.00	-183′450.00
Achat	CHF	64′545′326.00	au 23.01.2019	64′545′326.00	64'545'326.00	
Vente	USD	-617′000′000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	605'235'044.00	-606′955′240.00	-1'720'196.00
Achat	CHF	605'235'044.00	au 23.01.2019	605'235'044.00	605'235'044.00	
Vente	USD	-75′500′000.00	Contrat 47675 du 15.10.2018	74'060'366.00	-74'270'860.00	-210′494.00
Achat	CHF	74'060'366.00	au 23.01.2019	74'060'366.00	74′060′366.00	
			Total général			-2′739′373.00

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 122'486'451.

DÉTAIL DES CONTRATS DEVISES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats/ Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ/ échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2017	Juste valeur au bilan au 31.12.2017
Vente	USD	-4'400'000.00	Contrat 159476 du 15.11.2017	4′324′452.00	-4'282'828.00	41′624.00
Achat	CHF	4'324'452.00	au 17.01.2018	4'324'452.00	4'324'452.00	
Vente	EUR	-1′500′000.00	Contrat 16678 du 30.10.2017	1′738′905.00	-1′754′880.00	-15′975.00
Achat	CHF	1′738′905.00	au 17.01.2018	1′738′905.00	1′738′905.00	
Vente	USD	-27'200'000.00	Contrat 180641 du 22.12.2017	26'832'528.00	-26′475′664.00	356′864.00
Achat	CHF	26'832'528.00	au 17.01.2018	26'832'528.00	26'832'528.00	
Vente	EUR	-34'400'000.00	Contrat 245092 du 16.10.2017	39′519′580.00	-40′245′248.00	-725′668.00
Achat	CHF	39'519'580.00	au 17.01.2018	39'519'580.00	39′519′580.00	
Vente	USD	-1'088'450'000.00	Contrat 245612 du 16.10.2017	1′054′582′878.25	-1'059'464'576.50	-4'881'698.25
Achat	CHF	1'054'582'878.25	au 17.01.2018	1'054'582'878.25	1'054'582'878.25	
Achat	EUR	2′000′000.00	Contrat 624710 du 31.10.2017	-2′319′500.00	2′339′840.00	20′340.00
Vente	CHF	-2'319'500.00	au 17.01.2018	-2'319'500.00	-2′319′500.00	
Vente	USD	-1′800′000.00	Contrat 8311 du 18.10.2017	1′756′620.00	-1′752′066.00	4′554.00
Achat	CHF	1′756′620.00	au 17.01.2018	1′756′620.00	1′756′620.00	
			Total général			-5'199'959.25

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 115'823'449.

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2018 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2018 CHF
Achat	EUR	1′350′000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1′714′071.77	1′573′132.24	-140′939.53
		1	otal général			1′573′132.24	-140′939.53

DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2017 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2017 CHF
Achat	EUR	1′350′000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1′714′071.77	1'681'894.88	-32′176.89
		1	otal général			1′681′894.88	-32′176.89

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2018 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2018 CHF
Achat	CHF	420.00	Euro Stoxx50 Future MAR19	03.2019	1'410'731.05	1'407'575.76	-3′155.29
Achat	CHF	100.00	FT-SE Future MAR19	03.2019	834′512.25	836′030.79	1′518.54
Achat	CHF	87′092.00	Warrants Repsol DTS19	2019	40′409.48	39′257.24	-1′152.24
			Total général			2′282′863.79	-2′788.99

DÉRIVÉS SUR ACTIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Achats/ Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2017 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2017 CHF
Achat	CHF	160.00	Euro Stoxx50 Future MAR18	03.2018	662′779.00	653′967.84	-8′811.16
Achat	CHF	45.00	FT-SE Future MAR18	03.2018	580′254.08	604′113.86	23′859.78
Achat	CHF	77′000.00	Warrants Repsol DTS18	2018	34'421.29	34′148.20	-273.09
			Total général			1′292′229.90	14′775.53

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS

Private equity – soldes à libérer	2018 CHF	2017 CHF
Renaissance Technologies 3	112′500.00	112′500.00
Renaissance Technologies 4	1′680′900.00	3′787′200.00
Endeavour II LP	317'225.00	292′537.50
Endeavour Medtech	2'220'575.00	3'217'912.50
Swisscom Ventures	8'710'687.00	0.00
Immobilier – soldes à libérer		
Fondation Equitim	22'000'000.00	24'250'000.00
Realitim SCPC	165′000.00	165′000.00
Fonds IST Immobilier Résidentiel Suisse	5′653′412.00	8'431'405.00
TOTAL	40'860'299.00	40′256′555.00

6.7 LISTE DES MANDATS

OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	815.5	12.2
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bonds Indexed	USD*	773.3	11.6
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	178.8	2.7
IE00B8RZ2295	Barings — Global Loans	CHF	162.5	2.4
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loans	CHF	168.7	2.5
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	102.3	1.5
LU0404503194164	HSBC — Emerging Markets Bonds	USD*	96.8	1.5
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	86.2	1.3
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	83.7	1.3
Total			2′467.8	37.0

^{*} couvert en CHF

ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	240.6	3.6
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid caps	CHF	28.4	0.4
CH0281609369	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	346.0	5.2
CH0125122173	UBS — Equity Europe Indexed	CHF	119.6	1.8
CH0125121043	UBS — Equity USA Indexed	CHF	149.2	2.2
CH0135671680	UBS — Equity Emerging Markets Indexed	CHF	56.6	0.8
CH01255121183	UBS — Equity Japan Indexed	CHF	24.4	0.4
CH014742208	UBS — Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	22.9	0.3
CH0125122009	UBS — Equity Canada Indexed	CHF	7.9	0.1
CH0100523353	Credit Suisse – Equity North America Indexed	USD	511.6	7.7
Mandat	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	Autre	430.7	6.4
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	132.1	2.0
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	CHF	59.9	0.9
CH0213352104	Credit Suisse — Equity Canada Indexed	CAD	25.3	0.4
US9220426012	Vanguard — Equity Emerging Markets Indexed	USD	98.1	1.5
Total			2′253.3	33.7

3 9

IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	430.5	6.4
Mandat	Mandat interne Immoblier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	308.6	4.6
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	266.0	4.0
CH0019685111	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate International)	CHF	24.5	0.4
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	37.4	0.5
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	25.9	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe/UK)	EUR/GBP	25.6	0.4
Total			1′118.5	16.7

AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Portefeuille	Hypotheka	CHF	38.0	0.6
Mandat	Hypothèques gérées en interne	CHF	41.0	0.6
CH0022682048	GAM Inst Schweizer Wohnbauhypotheken I	CHF	59.8	0.9
CH0002875737	CSA Hypotheken Schweiz	CHF	60.0	0.9
LU1399444451	BlueOrchard Microfinance Fund	USD*	72.9	1.1
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	0.2	0.0
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	3.7	0.1
Fonds	Endeavour II	EUR	3.7	0.1
Fonds	Endeavour Medtech	EUR	3.2	0.0
Fonds	Swisscom Venture	CHF	1.2	0.0
Total			283.7	4.3

^{*} couvert en CHF

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 554 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.

6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95 % et 99 %.

HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique (projections selon plusieurs scénarii sur une période de 10 ans et 20 ans).

RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité 95 %: 17.1 % des engagements Niveau optimal (plafond) avec degré de sécurité 99 %: 24.9 % des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les évènements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2018: CHF 1'074'566'809

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2018: CHF 605'011'962

Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2018: CHF 1'013'384'881

Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2018: CHF 1'475'630'616

6.9 RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

Le taux d'intérêt appliqué sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été fixé à 0.0% en 2018 (0.0% en 2017). 277 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2018 contre 269 au 31 décembre 2017.

RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS	2018	2017
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	36'033'784.76	34'499'010.31
Apports	8'737'585.45	8'816'566.75
Prélèvements	-7′311′710.15	-7′281′792.30
SOLDE FINAL AU 31.12	37'459'660.06	36'033'784.76

6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	2018	2017
	CHF	CHF
Résultat net sur liquidités et placements à terme		
Intérêts et frais*	-2'854'804.07	-3'410'689.67
Différence de change sur comptes bancaires	-4'352'023.90	-865′166.66
Total résultat net sur liquidités et placements à terme	-7′206′827.97	-4'275'856.33
Résultat net sur obligations		
Intérêts	55′263′331.25	50'659'852.73
Plus-value sur titres	174′595′212.50	147′814′342.57
Moins-value sur titres	-242′714′221.10	-158′514′336.24
Total résultat net sur obligations	-12'855'677.35	39'959'859.06
Résultat net sur immobilier et assimilés		
Intérêts	21′906′486.30	19'101'626.77
Plus-value sur titres	66′597′345.94	64'230'274.81
Moins-value sur titres	-84'775'883.65	-34'209'200.74
Total résultat net sur immobilier et assimilés	3'727'948.59	49'122'700.84
Résultat net sur actions		
Dividendes	52′552′760.25	50'897'808.50
Plus-value sur titres	438′972′731.16	598'891'024.05
Moins-value sur titres	-731′049′688.70	-214′791′731.71
Total résultat net sur actions	-239′524′197.29	434'997'100.84
Résultat net sur placements alternatifs		
Revenus	6'929'041.17	7′129′481.35
Plus-value sur titres	46'648'467.91	16′148′115.15
Moins-value sur titres	-52′783′413.99	-14'646'752.19
Total résultat net sur placements alternatifs	794'095.09	8'630'844.31
Résultat net sur produits dérivés		
Plus-value sur contrats	17′076′323.81	76′949′606.97
Moins-value sur contrats	-64'259'691.69	-25′189′265.99
Total résultat net sur produits dérivés	-47′183′367.88	51′760′340.98

^{*} dont CHF -2'937'118.50 d'intérêts négatifs en 2018 (suite introduction par la BNS)

RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)	2018	2017
	CHF	CHF
Revenu net des immeubles		
Adaptation de valeur des immeubles	962′596.55	-5'057'305.85
Nyon, route de St-Cergues 92-96	698'894.85	679′379.45
Gland, route de Malagny 12	225′790.20	190'432.45
Gland, chemin de la Chavanne 19	215′112.00	206′418.45
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	164′329.25	137'452.90
Genève, chemin des Pléiades 5-7	731′073.28	706′483.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	825′577.60	786′984.95
Villars-sur-Glâne, allée du Château	468'430.50	456′612.30
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	542′147.60	481′592.25
Bulle, Résidences du Marché	1′532′465.80	1′546′510.95
Genève, rue de Saint-Jean 26A	109′585.40	159′926.19
Genève, Deux-Communes 7-9	1′732′763.05	1′715′212.05
Lausanne, Ouchy 52	1′044′263.65	1'082'988.50
Fribourg, Rue de Romont 30	1′943′284.45	1′963′043.30
Meyrin, chemin du Jonc 6-6A	605'836.80	134′261.60
Genève, rue Patru 1	220'954.96	147′833.05
Carouge, place du Marché 20	287′165.15	96'646.70
Plan-les-Ouates, chemin de la Milice 16	367′547.25	153′831.65
Carouge, chemin du Faubourg-de-Cruseilles 15-17	108′170.60	0.00
Carouge, Saint Julien 36	96′358.25	0.00
Total revenu net des immeubles	12'882'347.19	5′588′303.89
Frais d'administration des placements		
Frais de gestion	-14'672'694.99	-12'627'656.55
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'237'628.34	-1'007'223.28
Frais de global custody, conseillers et controling	-2'697'886.21	-2'465'333.15
Total frais d'administration des placements	-18'608'209.54	-16′100′212.98
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	0.00	0.00
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires	-1'843'364.34	-1'828'093.84
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	-309'817'253.50	567'854'986.77

6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2018 est de -4.41% (TWR) et -4.49% (MWR). Pour 2017, la performance était de 9.55% (TWR) et 9.53% (MWR).

4 4

6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et des rééquilibrages périodiques de la fortune sur son allocation stratégique réalisés de manière systématique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2018, les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 18.6 millions. Ce chiffre comprend CHF 14.7 millions de TER, CHF 1.2 million de frais de transactions et CHF 2.7 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.28% (voir tableau ci-dessous).

Les frais totaux de la gestion de fortune, comprenant une estimation des TER des placements non transparents (listés après) de CHF 0.2 million, se sont élevés à CHF 18.8 millions, soit 0.28% des placements.

En comparaison, pour l'exercice 2017, les frais de gestion comprenant une estimation de frais non transparents s'élevaient à CHF 16.6 millions et représentaient 0.25% de la totalité des placements.

6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2018

FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)			Coûts de ansactions taxes (TTC)	Coûts supplémentaires (SC)			
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
Valeur de marché CHF 6'677'762'597.99								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	3′487′122	0.052 %	1′237′628	0.019 %	2'697'886	0.040%	7'422'636	0.111%
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	11′185′573	0.168 %					11'185'573	0.168%
Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation	14'672'695	0.220%	1′237′628	0.019%	2'697'886	0.040%	18'608'210	0.279%

TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	CHF	2018 en % des placements	СНГ	2017 en % des placements
Placements				
Placements transparents	6'581'588'410.99	98.56 %	6'689'986'657.86	99.47 %
Placements non transparents	96′174′187.00	1.44 %	35'789'039.00	0.53 %
Valeur de marché des placements	6'677'762'597.99	100.00 %	6'725'775'696.86	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 98.56% au 31 décembre 2018 (99.47% au 31 décembre 2017).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.28% au 31 décembre 2018 (0.24% au 31 décembre 2017).

6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Poids
Fonds de placements						
CH0401030827	BlackRock Inc	BlackRock Inv BD IDX XN \$	USD	84′713.79	83'932'581	1.26%
Fonds de Private Equit	У					
n/a	Endeavour Partners	Endeavour II	EUR	3'630'367.22	3'706'934	0.05 %
n/a	Endeavour Medtech	Endeavour Medtech	EUR	3'250'000.00	3'189'879	0.05%
n/a	Swisscom Ventures	Swisscom Ventures	CHF	1'289'312.52	1′257′952	0.02 %
Produits structurés						
CH0441004394	Careal Property Group AG	0.22 % Swiss Car Oct21 ABS	CHF	2′500′000.00	2′501′876	0.04%
NL0009289321	United Kingdom of Great B	3.5 % RBS-CG-3M Euribor 20	EUR	1′350′000.00	1′584′965	0.02 %
Total					96'174'187	1.44%

Sur le total de 1.44% de placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP, les fonds de *Private Equity* représentant 0.12% ont un ratio de frais TER annoncé et connu par la CIEPP.

6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

La CIEPP établit un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport est à disposition sur le site internet de l'institution www.ciepp.ch.

6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'ASIP, la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre-là, notre institution a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

La CIEPP a adhéré à la Fondation Ethos et à l'Ethos Engagement Pool (dialogue avec les entreprises cotées en Suisse) le 24 janvier 2011. En octobre 2016, la Fondation Ethos en partenariat avec la CIEPP et cinq autres institutions de prévoyance, a créé l'Ethos Engagement Pool International, programme de dialogue avec les entreprises cotées à l'étranger.

Dans le cadre de l'EEP Suisse, c'est le dialogue direct qui est privilégié. En 2018, cela représente quelque 250 contacts avec les directions des entreprises cotées.

Dans le cadre de l'EEP International, le dialogue s'effectue par la participation à des regroupements d'investisseurs internationaux et par un dialogue direct avec quelques entreprises. En 2018, l'EEP International a soutenu 25 initiatives interpellant 497 sociétés. Douze initiatives sont liées aux questions climatiques, dix sont liées à des enjeux sociaux et trois à des questions de gouvernement d'entreprise.

6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 ACTIF

B) Compte de régularisation actif	2018 CHF	2017 CHF
Affiliés et agences	45′200′214.49	48'147'534.02
Autres créances	1′175′296.50	0.00
Fonds de garantie	2′557′243.78	2'549'343.73
Impôt anticipé	8'833'200.10	8'976'494.00
Comptes courants des régies	1′743′271.26	1′599′459.20
Intérêts et dividendes à recevoir	8'057'380.69	7′915′609.36
Autres actifs transitoires	1′019′824.13	677′566.87
Total	68′586′430.95	69'866'007.18

7.2 PASSIF

	2018	2017
	CHF	CHF
D) Engagements		
Autres dettes		
Prêt immeuble Saint-Jean 26	3'932'500.00	3'932'500.00
TVA à payer	59′705.50	62′357.85
Impôt source à payer	131′233.75	77′363.90
Autres créanciers	464'387.50	1′034′560.58
Total	4′587′826.75	5′106′782.33
E) Compte de régularisation passif		
Prestations d'entrées en attente	13′187′327.05	8′185′425.91
Autres passifs transitoires	985'692.96	787′918.96
Total	14′173′020.01	8'973'344.87
G) Provisions non techniques		
Réserves pour travaux d'entretien		
Immeuble Pléiades 5-7	217'678.25	217′656.50
Immeuble Milice 16	628′384.00	629′960.00
Total	846′062.25	847'616.50

7.3 COMPTE D'EXPLOITATION

		2018	2017
		CHF	CHF
K)	Cotisations et apports ordinaires		
	Détail des cotisations		
	Bonifications de vieillesse aux assurés	314′206′328.20	299′765′696.55
	Primes de risque nettes	41'428'408.80	39'617'959.95
	Cotisations au fonds de garantie	1′717′861.20	1′644′954.10
	Cotisations pour frais administratifs	15′165′233.50	14'476'350.95
	Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2′481′171.25	2′368′613.70
	Total	374′999′002.95	357'873'575.25
K)	Cotisations et apports ordinaires		
	Subsides du fonds de garantie		
	Subsides à recevoir selon décompte annuel et indemnité pour insolvabilité	4′465′871.30	4'455'847.80
	Total	4'465'871.30	4'455'847.80
S)	Charges d'assurances		
	Contributions au fonds de garantie		
	Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	1′635′953.57	1'565'793.67
	Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	257′161.80	244'231.55
	Primes de réassurance stop loss (prime risque et prime pour frais de gestion)	397′107.80	284'014.70
	Total	2'290'223.17	2'094'039.92
V)	Autres Produits		
	Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	206′240.73	253′266.72
W)	Autres Frais		
	Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que de l'ajustement de la provision pour débiteurs.	73′606.09	158′955.86
X)	Frais d'administration		
	Administration générale	14'393'134.91	15′218′757.84
	Honoraires organe de révision	105′560.75	108′756.00
	Honoraires expert en prévoyance professionnelle	261'657.15	244′080.00
	Autorités de surveillance	32′620.25	34′849.00
	Total	14′792′973.06	15′606′442.84

Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 14'792'973.06 pour l'exercice 2018 (en 2017 CHF 15'606'442.84). Un montant de CHF 15'165'233.50 pour 2018 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir détail des cotisations ci-dessus).

8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 20 mars 2019, l'Autorité de surveillance n'a pas formulé de commentaires sur les états financiers 2017 de la CIEPP. Les autres demandes habituelles en relation avec des aspects administratifs sont en cours de traitement.

9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance. Cette organisation a permis la sécurisation de l'entier des prêts, des créances et des intérêts et l'accélération des amortissements.

9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Le nombre total des assurés et bénéficiaires de rente est passé de 47'640 (42'378 assurés actifs et 5'262 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2017 à 49'818 (44'046 assurés actifs pour 5'772 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 4.57%. Ainsi, conformément à l'article 2 alinéa 1 du règlement de liquidation partielle, la condition d'une liquidation partielle (diminution de plus de 10% du nombre total des assurés et des bénéficiaires de rentes au cours d'une année civile) n'est pas remplie.

10. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



KPMG SA Audit Suisse romande 111 Rue de Lyon CH-1203 Genève

Case postale 347 CH-1211 Genève 13 T +41 58 249 25 15 E infogeneva@kpmg.com kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la

CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



CIEPP - Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion

Expert-réviseur agréé

Eliane Fischer Expert-réviseur agréée

Genève, le 27 mai 2019

Réviseur responsable

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Rue de Saint-Jean 67 CP 5278

T 058 715 31 1

Internet: www.ciepp.ch

AGENCES

Bulle – Rue Condémine 56

1 020 212 07 40

T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1er Mars 18

Porrentruy – Ch. de la Perche 2 T 032 465 15 80